

3C
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 000 €
5, Parc de la Baie
50300 LE VAL SAINT PERE
RCS COUTANCES 849 531 348

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1er octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} octobre à 16h30, au siège social, la société MAISON LEMETAYER TRAITEUR, SAS au capital de 64 000 €, ayant son siège social à LE VAL SAINT PERE (50300) 5, Parc de la Baie, immatriculée au RCS de COUTANCES sous le N°444 101 877, représentée par Monsieur Mickaël LEMETAYER et Madame Anabelle LEMETAYER Cogérants de la société AMLH, Présidente.

Propriétaire de la totalité des 4 500 parts sociales de 10 € composant le capital social de la société 3C et donc associée unique de ladite société.

a, pris les décisions suivantes :

- Elargissement de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'étendre à compter de ce jour l'objet social aux activités suivantes :

- Toute activité de restaurant, brasserie, bar, café, salon de thé, débit de boissons
- Toutes prestations dans la restauration en général

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Toute activité de restaurant, brasserie, bar, café, salon de thé, débit de boissons
- Toutes prestations dans la restauration en général
- Toute activité de commerce de gros, demi-gros et au détail de fruits, légumes, primeurs et de tous produits alimentaires et non alimentaires
- Négoce de tous produits frais emballés
- Vente de coquillages, crustacés, poissons et produits dérivés de la mer
- Ventes à emporter
- Fabrication de tous produits alimentaires, non alimentaires et boissons

N.L. *de*

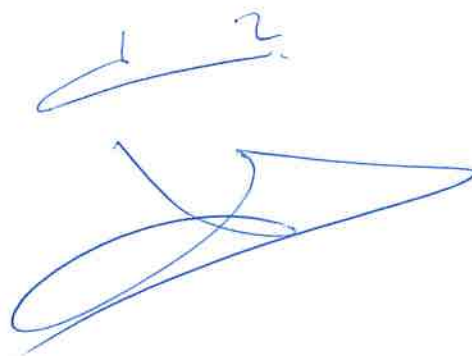
- Location et vente de matériel, vaisselle, accessoires divers de réception, mobilier
- Location de biens en tous genres
- Lavage et entretien de vaisselle
- Organisation d'atelier cuisine et de manifestations diverses en rapport avec l'exploitation du fonds de commerce
- Mise en place de formation
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières y compris la location pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a rédigé et signé le présent procès-verbal lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

L'associée unique,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written in a single continuous stroke, with a large loop at the bottom and a small mark at the top right.